
Don d'une décoration militaire, 2 cuillères à ragout, 190 livres en assignats par le comité révolutionnaire de La Rochelle, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don d'une décoration militaire, 2 cuillères à ragout, 190 livres en assignats par le comité révolutionnaire de La Rochelle, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 445-446;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34949_t1_0445_0000_16

Fichier pdf généré le 15/05/2023

approchée et l'a amené dans le port... C'est encore là un acompte. S. et F. ».

BENET.

b

Le général Doppet a envoyé, pour les frais de la guerre, deux pièces de 24 liv. en or (1).

c

Le citoyen Jean Baptiste Brotel, habitant d'Essoyes, chef-lieu de canton, district de Bar-sur-Seine, département de l'Aube, a déposé de la part de la société populaire d'Essoyes, 4 chemises neuves et 209 liv. 12 s., dont 3 liv. 12 s. en numéraire, et le reste en assignats, pour les frais de la guerre (2).

d

Le citoyen Reydelet, administrateur du département de l'Ain a fait don d'un récépissé de la somme de 50 liv., qu'il a versées dans la caisse de l'emprunt volontaire, le 30 nivôse (3).

e

Le citoyen Villetard, député, a donné, de la part du département de l'Yonne, une décoration militaire.

f

Le citoyen Carrier fils (4), substitut de l'agent national du district de Bergerac, a envoyé une décoration militaire et son brevet.

[Bergerac, 11 pluv. II] (5)

« Citoyen président,

Je te fais parvenir ci-joints un brevet qui avait été accordé à Pierre Cheyssac de la commune et canton d'Eymet, le 1^{er} sept. 1781 (vieux style) avec la décoration de St Louis, que le d. Cheyssac avait déposé depuis quelque temps à cette commune et que le maire vient de me faire passer, en m'observant que c'est par oubli qu'il ne l'a pas envoyée plus tôt. Tu voudras bien m'en faire accuser la réception. »

J. CARRIER fils.

g

La société populaire de Courson a donné, pour les frais de la guerre, une boucle de col en argent, un petit morceau d'argent en dentelure, une épée à garde d'argent, 108 liv. 10 s. en assignats, et 41 liv. 13 s. en numéraire; en tout, 150 liv. 3 s.

La société populaire de Courson, district d'Auxerre, département de l'Yonne, envoie en don patriotique une épée à garde d'argent, un porte-col d'argent, 40 livres en numéraire, 110 livres en assignats, 8 paires et demie de draps, 21 chemises, une nappe, une paire de souliers, 3 aunes et un quart d'étoffe, un paquet de charpie. Elle s'engage à fournir six paires de souliers par mois pour les volontaires de sa commune. Elle invite la Convention à rester à son poste. Elle annonce aussi que tout le plomb et le fer qui existaient

dans la ci-devant église de cette commune ont été envoyés au district (1).

h

La société montagnarde et régénérée de Mauvezin (2), district de Lectoure, département du Gers, a envoyé, pour l'équipement d'un cavalier, 1,515 liv. en assignats.

[Mauvezin, s.d.] (3)

« Représentants

Et nous aussi, nous avons partagé le saint enthousiasme de la Société de Franciade, et comme elle, nous avons offert à la patrie un cavalier jacobin.

Mais la difficulté de nous procurer les divers objets d'équipement, nous a forcés de commuer ce don et nous autorise à croire que nous avons rempli notre promesse, en déposant entre vos mains la somme de 1515 l. que nous avons prélevée pour cet objet.

Nous saisissons cette occasion pour vous annoncer que le fanatisme terrassé par vos sages décrets, expire dans les conditions d'une rage impuissante.

Ce monstre avait désigné parmi nous, les victimes qu'il voulait immoler, aux mânes de ses pagodes, et de ses ridicules momies. Le crédule habitant des campagnes, égaré par les sycophantes adroits, connus sous le nom de prêtres, était devenu l'instrument de leur exécrable fureur. Fourches, fusils, faux, tout avait été mis en usage pour dissoudre la Société populaire, frapper ses membres les plus chaleureux, mais notre vigilance a déjoué cette nouvelle trame. Quelques sans-culottes forts de leur union, de leur dévouement résistèrent à la horde cannibale qui voulait venger ses antiques idoles. Dartigoeyte, instruit de nos dangers donna des ordres pour dissiper le noyau contre-révolutionnaire, qui ne tendait à rien moins, qu'à reproduire, dans nos contrées, le spectacle sanglant d'une nouvelle Vendée. L'appareil d'une force armée, l'arrestation des plus mutins suffirent pour ramener le calme dans nos murs.

Législateurs, les Patriotes forment ici le petit nombre; mais cette minorité est pure; elle veut le bien, elle ne calcule point le danger, elle saura surmonter tous les obstacles. Un seul regard de sa patrie satisfaite suffit pour enflammer son courage. Placée sur la Montagne Ste, elle saura lancer contre les traîtres, la pierre qui doit venger la Patrie de leurs complots liberticides.

PRADEL (secrét.), AUVERGNE (présid.),
CASTAING (secrét.), MONBRUN (secrét.).

i

Les membres du comité révolutionnaire de La Rochelle ont envoyé une décoration militaire, 2 cuillères à ragout, cassées, 190 liv. en assignats, pour les frais de la guerre.

(1) Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl^t); M.U., XXXVI, 363.

(2) Voir ci-après, séance du 20 pluv., n° 2a.

(3) Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl^t).

(4) Ou Canier fils.

(5) C 291, pl. 922, p. 26.

(1) J. univ., n° 1541; Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl^t) et 21 pluv. (suppl^t).

(2) Et non Mauverit.

(3) C 291, pl. 922, p. 27. Mention dans Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl^t).

[*La Rochelle, 2 pluv. II*] (1)

« Législateurs,

Nous vous adressons au nom des officiers du 1^{er} bataillon du 110^e régiment infanterie, une croix dite de St Louis avec une courte prière qui lui sert d'enveloppe, 2 cuillères à ragout d'argent cassées et armoriées, 190 l. en assignats et le procès-verbal qui constate la destination de ces effets.

Nous vous adressons également un état des pièces qui attestent les services militaires du républicain Joseph François Paul Quenot officier dans le même bataillon » (2).

FAYOL, PLANCHEZ, P. DAVID (*présid.*), BOURRU, FORAT, GUILLOT, REGNAUT

[*Léger-Bourg Brûlé* (3), 21 frim. II. *Les off. du 1^{er} b^{on} du 110^e rég^t d'infanterie, à la Conv.*]

... Nous soussignés, officiers du 1^{er} bataillon du 110^e régiment ci-devant de ligne, après avoir connu les intentions de la Convention nationale, que la malheureuse guerre de la Vendée ne pouvoit avoir fin que par une dévastation de ce département et que par conséquent, il étoit de notre devoir d'encourager les volontaires à y contribuer de toutes leurs forces, mais aussi, reconnoissant que la majorité des hommes sont réellement bons républicains, mais que cependant par leurs fatigues continuelles cherchent à se faire un produit de leurs travaux. Nous avons cru nous, à portée de vivre par la solde que la patrie nous donne, leur racheter les objets de métaux d'or et d'argent à un prix convenable pour en faire don à la Nation Libre dont nous faisons partie et à laquelle nous jurons de ne chercher de repos qu'après la mort de son dernier ennemi.

Les dons patriotiques ci-dessus est (sic) d'une croix dite de St. Louis avec une courte prière qui l'enveloppe et deux cuillères à ragout d'un ci-devant marquis; et en outre, nous profitons de la même occasion pour offrir à la patrie au profit des veuves de nos frères d'armes de l'armée française un jour de notre traitement faisant une somme de 190 l.

Citoyens représentants, des officiers républicains savent qu'il n'est pas de leur devoir de vanter leurs frères d'armes composant le bataillon où ils servent, mais ils croient que les généraux ont été assez justes pour vous faire connoître la conduite de ce corps depuis le mois de mars dernier, qu'il sert dans les armées du département révolté dit de la Vendée.»

VALENTIN (*chef de b^{on}*), GASSE, CARRERE, NORTIER, CARPENTIER, DUMAY [*et 22 autres signatures*].

La séance est levée à quatre heures (4).

Signé : DUBARRAN (*présid.*), Elie LACOSTE, BASSAL, ESCHASSÉRIAUX aîné, T. BERLIER, MATHIEU, Ph. Ch. Ai. GOUPILLEAU (*secrétaires*).

(1) C 291, pl. 922, p. 28, 29. Mention dans B^{on}, 20 pluv. (suppl^t).

(2) J. Fr. Paul Quenot, électeur du départ^t de Paris, adjud^t g^{ral} en second de la 1^{re} légion de la garde nat. parisienne. Voir ses états de services dans C 291, pl. 922 p. 30.

(3) L'égé (Loire-Inf^{re}).

(4) P.V., XXXI, 94.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

57

[*La comm. d'Avesnes, à la Conv.; 13 pluv. II*] (1)

« Représentants du peuple,

A votre voix notre commune s'est empressée de venir au secours de nos braves défenseurs. Nous allons en exécution du décret du 19 nivôse remettre à la disposition du district en dons patriotiques, 240 chemises, 142 paires de bas, 16 paires de souliers, huit mouchoirs, deux habits, 6 pantalons, 8 culottes dont deux de peau, un bonnet, 2 chapeaux, 3 vestes, un casque, 3 paires de guêtres.

Restés fermes à votre poste, le peuple reconnoissant admire et bénit vos immortels travaux. Point de paix avec des tyrans, nos ressources sont immenses, ne quittons les armes que quand nous aurons exterminé le dernier. Il n'est point un Français qui ne soit prêt à verser son sang pour défendre une aussi belle cause.

Comptez, Représentants sur notre commune, elle ne calcule point les sacrifices que lui demande la patrie, parlez, nos fortunes, nos vies sont à votre disposition. S. et F. »

JONQUOY (*maire*), BERNADOZ, PRISSETTE, TORDEUR (*agent nat.*), GODART, J. J. HALLE [*et 9 autres signatures*].

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

58

[*La Sté popul. de Réunion-sur-Seudre* (3), à la Conv.; 11 pluv. II] (4)

« Citoyens Représentants,

Le sang de nos frères lâchement répandu dans le port de Gênes crie vengeance, la trace des pas ou plutôt des forfaits des esclaves de Pitt et de Georges est encore empreinte dans le Port de la Montagne. Comme tous les Français, nous désirons cette vengeance éclatante, comme eux nous la demandons.

Ils vouloient les lâches porter le fer et la flamme sur le sol de la liberté, mais que leur espoir est déçu ! Chassés comme de vils troupeaux, ils vont apprendre à tous les peuples qu'ils ne peuvent rien même pour la trahison, que le Français peut tout par son courage quand il défend sa liberté.

Mais ce n'est pas assez, Représentants, d'avoir purgé les terres de la République de la présence des esclaves; leurs crimes demandent un autre prix. C'est sur les bords de la Tamise, c'est au milieu de Londres même qu'il faut adresser nos

(1) C 291, pl. 922, p. 25.

(2) Mention marginale, datée du 19 pluv. B^{on}, 19 pluv.

(3) Ci-dev^t La Tremblade.

(4) C 292, pl. 939, p. 12.